



## INFORMATION PATIENT AVANT TOUTE HOSPITALISATION

Madame, Monsieur,

Votre état de santé nécessite un séjour parmi nous.

L'ensemble du personnel de la Clinique du Virval est à votre disposition. Soyez assurés de son accueil, de son écoute et de son professionnalisme ; il mettra tout en œuvre pour rendre votre séjour aussi agréable que possible car **vosre prise en charge et vosre santé sont nos premières préoccupations**. La Clinique admet des patients volontaires et demandeurs de soins après accord d'un psychiatre de la Clinique.

### 1. LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES D'ADMISSION :

- ↵ Les papiers d'identité (carte d'identité ou passeport) et de 2 photos d'identité récentes
- ↵ **L'attestation de la personne de confiance dûment complétée et signée par les deux parties**
- ↵ **Vos ordonnances en cours**
- ↵ **Une attestation de droit de la sécurité sociale à jour et de la carte vitale actualisée**
- ↵ **Attestation de C.M.U.,**
- ↵ **Carte d'invalidité,**
- ↵ **Attestation d'A.L.D. + Volet n° 3 (pour les patients en ALD),**
- ↵ **Carte et coordonnées de votre mutuelle, (/!\ Pour les adhérents Swisslife, la mutuelle ne fait pas de tiers payant. Vous devrez avancer les frais d'hospitalisation. Prévoir 2 chèques d'avance. Les montants seront calculés le jour de l'entrée).**
- ↵ **Les résultats d'un bilan sanguin récent**
- ↵ **Courrier de votre médecin traitant ou de votre psychiatre,**
- ↵ **1 chèque d'acompte correspondant à 10 jours de reste à charge** seront déduits : la différence à régler si votre mutuelle ne couvrirait pas la totalité du tarif de la chambre particulière en cas de reste à charge
- ↵ **1 chèque de caution de 300 € à l'ordre de la Clinique du Virval** qui n'est pas encaissé,
- ↵ **Un certificat de scolarité** : pour les patients mineurs scolarisés.
- ↵ **Un justificatif de la mise en curatelle ou en tutelle** : pour les majeurs protégés

### 2. POUR VOTRE SÉJOUR, NOUS VOUS CONSEILLONS D'APPORTER :

- ↵ **Un nécessaire de toilette, de vêtements de nuit, de tenues vestimentaires pour la journée**
- ↵ **D'une tenue et des chaussures de sport** utiles dans le cadre des activités de rééducation
- ↵ **D'une tenue pour l'hydrothérapie** : maillot de bain (maillot de bain deux pièces et short de bain interdits) bonnet de bain, serviette de bain, chaussures de piscine)
- ↵ Pour les fumeurs : prévoir suffisamment pour votre consommation pendant la totalité de votre séjour.



## INFORMATION PATIENT AVANT TOUTE HOSPITALISATION

### 3. SÉCURITÉ :

Pour votre sécurité et celle des autres patients, nous sommes contraints de faire appliquer certaines règles pouvant être difficiles à accepter. Nous vous demandons donc l'acceptation de cette rigueur pour que votre séjour se passe dans des conditions optimales.

- Un inventaire rigoureux et obligatoire de vos effets va être effectué par les soignants le jour de votre entrée. Nous sommes conscients en entrant ainsi dans votre intimité que cela ne peut qu'engendrer des désagréments,
- Pour la sécurité des soins, vous porterez un bracelet d'identification, à réclamer auprès des soignants en cas de perte ou détérioration,
- **Ne pas apporter d'appareil électrique** il est conseillé d'amener radio ou réveil à piles,
- **L'usage d'appareil photo est strictement interdit.**
- **Le téléphone portable est autorisé dans l'établissement en mode silencieux et interdit dans les salles d'activité et en salle de restauration.** Par respect de votre intimité, nous vous conseillons de réaliser vos appels téléphoniques en chambre.
- **Selon les prescriptions médicales**, certains objets considérés comme dangereux seront récupérés et stockés à l'infirmier avec des périodes définies d'utilisation,
- **N'apportez pas** de cintres car les armoires ne comportent pas de penderie.

### 4. LAVERIE :

La Clinique met une **laverie** à disposition pour l'entretien de votre linge personnel. Les tickets sont en vente à l'accueil.

### 5. VISITES :

Les visites sont autorisées du lundi au vendredi de 17h à 18h30 et le week-end et jours fériés de 13h30 à 18h. En dehors de toute restriction médicale, il est recommandé de limiter les visites à deux personnes et de limiter la durée de la visite.

Il vous est conseillé de ne pas recevoir la visite d'enfants de moins de 15 ans pour des raisons de sécurité. Le salon des familles est à réserver auprès de l'accueil en cas de visite d'enfants de moins de 12 ans.

### 6. UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL :

Eviter de venir avec votre véhicule personnel. Pour des raisons médicales et administratives, il vous est formellement déconseillé de circuler avec votre véhicule durant votre hospitalisation.

La conduite automobile étant soumise à un avis médical, vous vous engagez à respecter les recommandations. Il vous sera possible de déposer vos clés de véhicule dans le coffre de l'établissement durant votre hospitalisation.

### 7. DÉMARCHE DE VOTRE PRISE EN CHARGE :

Trois choses sont à demander à votre mutuelle avant toute hospitalisation :

- ↪ Est-ce que la clinique psychiatrique est prise en charge ?
- ↪ Quel est le plafond de remboursement de votre mutuelle pour une chambre particulière ?
- ↪ Pendant combien de temps ?